



VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04
mairiehenrichemont@orange.fr

ARRETE DU 05 AOUT 2026 PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

Rue Goyeuse

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le code de la route ;
- Vu la demande du 05 août 2026, de Monsieur Bruno PHILIPPE ;
- Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique rue Goyeuse le 07 août 2026 de 11h à 17h ;
- Vu l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1^{er} : La circulation des véhicules sera interdite le 07 août 2026 de 11h à 17h.

Article 2^{ème} : La signalisation sera mise à disposition par les Services Techniques et mis en place par le demandeur.

Article 3^{ème} : La Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques, le demandeur sont chargés chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

Le Maire,
Frank JANSONNIE

Publié sur le site de la commune le 05.08.2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20260805-2026-102-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/08/2026

